



Direction Régionale de l'Environnement
CHAMPAGNE-ARDENNE



Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Séance du 1^{er} mars 2006
Avis n° 2006-1

Plan de gestion de la réserve naturelle nationale de l'étang de la Horre.

Article 1 : le CSRPN de Champagne-Ardenne a émis un avis favorable au projet de plan de gestion de la réserve naturelle nationale de l'étang de la Horre daté de septembre 2005, sous réserves et observations figurant à l'article 2.

Article 2 - Le CSRPN :

- constate l'incompatibilité entre les activités halieutiques et piscicoles actuelles notamment celles pratiquées sur l'étang Sud et les objectifs de la réserve naturelle,
- souligne l'importance des assecs prolongés pour la restauration de la qualité des milieux aquatiques et associés et demande qu'il en soit opéré un le plus tôt possible,
- demande de bien prendre en compte les enjeux avifaunistiques dans la gestion des roselières,
- demande que les suivis scientifiques soient bien réalisés (compléments à l'état initial et suivi après intervention).

Fait à Châlons-en-Champagne, le
Le président du CSRPN

07 MARS 2006

Daniel YON